

Message du Conseil communal au Conseil général n° 195 du 19 septembre 2022

OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit complémentaire de CHF 26'000.- nécessaire à l'étude des variantes d'assainissement de l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt

1. Préambule / Objet

L'ancienne décharge du Paddock située à l'ouest de Bassecourt a fait l'objet de plusieurs étapes d'investigations entre 2013 et 2019 qui ont mis au jour 2 secteurs nécessitant un assainissement selon l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) :

1. Secteur comportant les fûts, situé dans la partie ouest de la décharge, parcelle 2198.

Les fûts en question avaient été identifiés lors des investigations menées en 2014. Ils contiennent de l'émulsion de bitume et représentent un danger concret de contamination des eaux souterraines. Ils doivent par conséquent être assainis.

2. Foyer de pollution aux solvants chlorés, situé sur la place à l'ouest du carrefour de la rue du Paddock et de la rue des Mérovingiens

Ce foyer de pollution a fait l'objet d'une investigation de détail entre 2018 et 2019 permettant de déterminer son ampleur et les atteintes aux eaux souterraines. Il doit également être assaini.

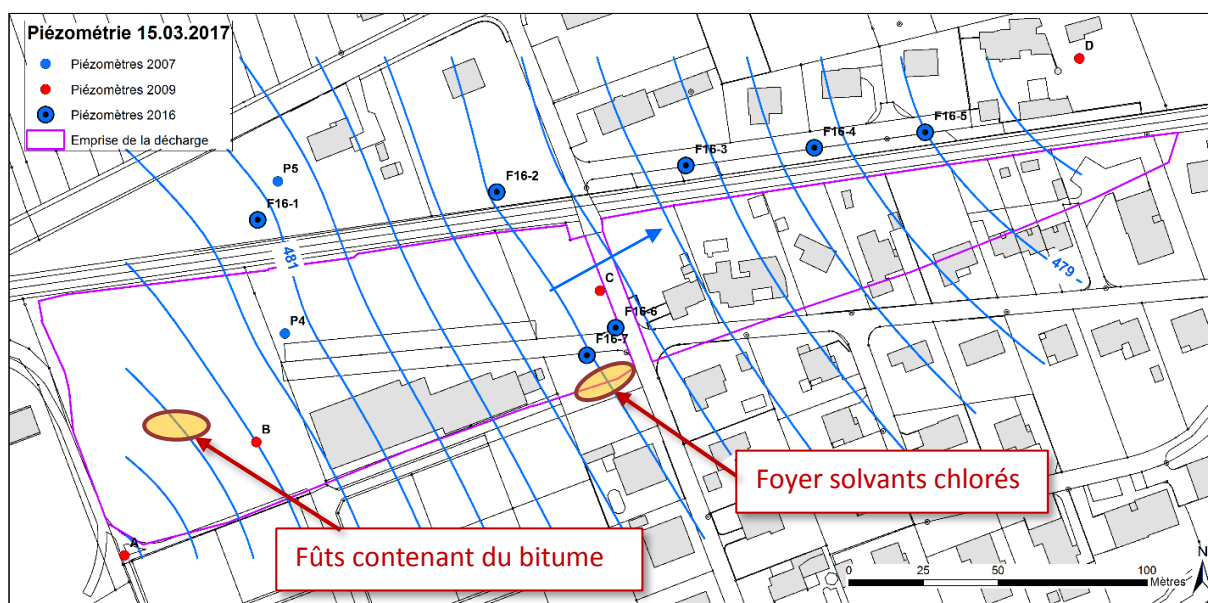


Figure 1 : Délimitation de la décharge du paddock et localisation des foyers de pollution à assainir

2. Considérations générales

Les informations actuellement à disposition permettent d'entreprendre l'évaluation des variantes d'assainissement. Cette étude a pour objectif de déterminer les techniques d'assainissement optimales pour les sites considérés et qui répondent aux conditions édictées par le Canton et la Confédération. Elle permet ainsi de garantir l'octroi des subventions cantonales et fédérales pour l'assainissement et précède l'établissement du projet d'assainissement.

Les conditions d'octroi des subventions fédérales demandent à entreprendre simultanément les mesures nécessaires pour ces deux foyers de pollution.

3. Procédure

La procédure mise en place par la Confédération pour les études et l'assainissement d'un site pollué exige que chaque étape soit validée par le législatif communal. C'est pourquoi, il s'agit du 4^e message qui est présenté au Conseil général concernant le site pollué du Paddock à Bassecourt après ceux du 03.06.2013, 04.04.2016 et 18.09.2018. En cas d'acceptation du présent objet, un 5^e message sera rédigé pour l'exécution des travaux d'assainissement.

4. Délai de réalisation

La variante d'assainissement du secteur contenant les fûts doit être connue pour le début de l'année 2023 de manière à pouvoir coordonner les études et mutualiser les travaux du bâtiment pour les services techniques communaux (cf. message au Conseil général n° 191 du 27 juin 2022).

5. Coût des études

Les études précédentes sur la décharge du Paddock ont fait l'objet de 3 demandes de crédit (CG 03.06.2013, 04.04.2016 et 18.09.2018) pour un montant total de CHF 269'750.-. Les frais imputés à ce jour s'élèvent à CHF 236'916.25. Un solde de prestations de CHF 32'833.75.- n'a en effet pas été réalisé en raison du phasage des études demandé par la Confédération.

L'étude des variantes d'assainissement, incluant une réserve de CHF 6'000.- pour les frais d'entreprises, est devisée à CHF 58'700.-. Compte tenu des économies réalisées à ce jour, la demande porte sur un crédit complémentaire CHF 26'000.-.

6. Considérations financières

Il s'agit d'un crédit complémentaire, les objets déjà votés ont été réalisés et présentent un solde positif par rapport au coûts effectifs de CHF 32'800.-. La prochaine étape, devisée à CHF 58'700.-, porte la dépense totale à CHF 295'750.-. Déduction faite des crédits votés, le solde à couvrir est de CHF 26'000.-. Selon les dispositions du ROAC, il s'agit d'un crédit complémentaire et est de la compétence du Conseil Général.

Désignation	Montant en CHF
Crédits votés par CG : 03.06.2013 / 04.04.2016 / 18.09.2018	269 750
Travaux réalisés à ce jour	<u>236 916</u>
Solde crédit disponible	32 834
Projet complémentaire (dont CHF 6'000.- de réserve)	<u>58 700</u>
Besoin de financement	25 866
Le demande de crédit porte sur un montant de	26 000

Tableau 1 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

7. Financement

La subvention cantonale correspond à 40% des frais imputables admis, soit CHF 50'609.- sur CHF 58'700.-. Cette dernière et s'élève à CHF 20'244.-. Une subvention supplémentaire de 40% des coûts admis sera versée par le fond OTAS de la Confédération.

Le montant final à charge de la Commune pour l'étude de variantes d'assainissement est ainsi estimé à CHF 18'200.-.

Désignation	Montant en CHF	Montant en CHF
Coût total du projet		58 700
Coût admis au subventionnement	50 609	
Subvention fédérale (fonds OTAS) 40%	20 244	
Subvention cantonale 40%	20 244	- 40 488
Montant à charge de la commune		18 212

Tableau 2 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Cette dépense sera assumée par le biais du flux de liquidités.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les autres immobilisations incorporelles, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 10 ans pour les études, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est répartie en fonction 7300 « Gestion des déchets ».

Investissement net : CHF 18'212.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	1 821
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		364
Charge annuelle à charge du compte		2 186

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

8. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 31 août 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier
Raphaël Mérillat